

Turner, Jean and Simmons, Alan, 1987. The Caribbean-Canadian family: change, stress and adaptive strategies, paper presented to the workshop on Caribbean Migration and the Black Diaspora, Institute of Commonwealth Studies, University of London, 17-19 June.

Wallerstein, I., 1974. *The Modern World System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the Sixteenth Century*, New York: Academic Press.

Zolberg, Aristide R., 1981. Internal migration in political perspective, in Mary M. Kritz, C.B. Keely and S.M. Tomasi (eds.), *Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements*, Staten Island, New York: Center for Migration Studies.

SYSTEMES INSTITUTIONNELS ET RESEAUX MIGRATOIRES: ELEMENTS D'ANALYSE POLITICO-ECONOMIQUES DANS LE BASSIN CARAIBE

Hervé DOMENACH et Michel PICOUET
ORSTOM, France

La mobilité des populations caribéennes s'est considérablement accrue au cours des trois dernières décennies et s'est accompagnée de changements importants dans la constitution et l'organisation des processus migratoires, tant dans les zones de départ que dans celles d'accueil. De nouvelles formes de mobilité sont ainsi apparues, face à la diversité des situations individuelles et au problèmes dans les sociétés d'accueil et les conséquences de l'expatriation ont également contribué à la croissance de réseaux de migrants, que les pouvoirs institutionnels ne parviennent pas toujours à régir.

Les pays caribéens étant de taille réduite, l'intensité nouvelle de ces migrations internationales de sorties, d'entrées, de retour . . . réversibles ou non (Domenach et Picouet, 1987), met en jeu des mécanismes de population particuliers: amputation d'une large partie du potentiel démographique, économique, socio-familial des sociétés d'origine . . . amalgame de catégories diverses et successives de migrants dans les sociétés d'accueil . . . Les conditions qui contribuent au maintien de ces courants ou contre-courants sont fortement dépendantes des forces institutionnelles, politiques et économiques qui s'exercent sur elles. De même les systèmes relationnels ont-ils pris avec le développement de la mobilité une autre dimension: les réseaux migratoires anciens se sont confortés ou étendus, d'autres se sont constitués. Le rôle de ces réseaux dans l'évolution des flux migratoires internationaux est peu perçu, la façon dont ils réagissent aux situations institutionnelles et politiques mal connue. Trop souvent, les analyses s'attachent plus aux conséquences directes de ces phénomènes qu'à leurs aspects dynamiques à terme.

Les réseaux socio-économiques confortent-ils systèmes migratoires et si tel est le cas, quels sont les effets sur les politiques suivies dans ce domaine? A l'inverse, les mesures institutionnelles réglementaires, économiques ou politiques, sont-elles à même d'intervenir dans les mécanismes d'évolution de ces réseaux, dès que leur dimension leur permet une dynamique propre?

Fonds Documentaire IRD



010021014

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: BX21014 Ex: unique

Pour fournir une réponse à ces questions, il faut prendre en compte le contexte historique qui fut à l'origine de ces flux de population; l'analyse de la constitution des réseaux socio-migratoires actuels passe en effet par la distinction entre ceux qui ont été induite par une conduite institutionnelle, et ceux qui se sont développés spontanément. Dans ces deux groupes, les systèmes relationnels entre communautés émigrées et d'origine, expriment l'intensité des relations socio-familiales et des solidarités établies; mais dans le premier cas, ces systèmes dépendent du cadre institutionnel à l'intérieur duquel ils s'expriment, alors que dans le second cas ils sont le support même de la dynamique migratoire, son moyen de consolidation et d'extension.

Nous distinguerons ainsi pour l'analyse des réseaux migratoires caribéens:

— Les systèmes relationnels qui se sont constitués dans un premier temps en aval de mesures réglementaires et économiques déterminant la nature et le volume des flux, puis qui se sont progressivement autonomisés. Tel est sensiblement le cas des systèmes migratoires issus des relations historiques entre certains pays de la région caribéenne et leurs ex-métropoles coloniales anglaise, néerlandaise, française ou américaine.

— Les systèmes relationnels établis de manière endogène dans les diverses communautés d'émigrés, et qui pallient soit à l'absence d'une politique de migration internationale constructive et tutélaire, soit au contraire, à l'existence de politiques protectionnistes et de limitation de la mobilité. Ce type de système relationnel se rencontre fréquemment dans le bassin caribéen où les flux ne sont guère organisés institutionnellement, les politiques migratoires restant souvent limitées aux fonctions de contrôle.

Notre propos cherche donc ici à systématiser les relations complexes entre les systèmes institutionnels et les réseaux migratoires selon ces deux schémas qui paraissent être dominants dans la région Caraïbe, et en s'interrogeant *in fine* sur le caractère atypique du schéma migratoire haïtien.

L'EMPRISE POLITICO-INSTITUTIONNELLE ET LA BIPOLARISATION DES SYSTEMES MIGRATOIRES

La gestion politico-institutionnelle des systèmes migratoires caribéens

L'évolution récente des migrations internationales dans la Caraïbe est intimement liée à l'histoire politique qui a vu à la fois la mutation du statut colonial et la prise en compte de considérations économiques nouvelles, dictées par la croissance des économies occidentales et l'étroitesse des marchés du travail locaux. En effet, dans ses aspects dominants, la situation migratoire de nombreux pays de la Caraïbe allie des sociétés historiquement et culturellement différentes au sein d'ensembles institutionnels communs.

Certains ont une même nationalité, autorisant la libre circulation des migrants sans aucune restriction: Porto Rico au sein des Etats-Unis; la Guadeloupe, la Martinique et Guyane qui sont des départements français.

D'autres sont assimilés et leurs ressortissants bénéficient d'une large liberté de circulation: statut du Home Rule pour les ressortissants des ex-colonies néerlandaises (Suriname, Aruba, Curaçao, Bonaire, Saint Martin), appartenance au Commonwealth britannique pour les ex-possessions anglaises (West Indies).

Dans ces conditions, l'emprise politico-institutionnelle des gouvernements métropolitains a été déterminante sur le développement et l'évolution de ces flux transcontinentaux. Ainsi au début des années 1960, l'état français dont l'économie est en pleine croissance, encourage fortement l'émigration des travailleurs antillais vers la France métropolitaine cela s'est traduit dès 1963 par la mise en place d'un organisme spécialisé: le BUMIDOM (Bureau des Migrants des Départements d'Outre-Mer) chargé d'informer et d'organiser le départ des migrants potentiels, de les former professionnellement, et de les accueillir dans des centres de transit en attendant de leur fournir des emplois. A partir de 1974, les conditions ont sensiblement changé et la crise de l'emploi provoqua une stabilisation puis une décroissance régulière de la migration 'provoquée'. L'avènement du gouvernement socialiste français, en 1981 entraîna une nouvelle politique des pouvoirs publics (Constant, 1987), fondée à la fois sur l'insertion sociale et le maintien des liens socio-familiaux avec les départements d'origine. Ainsi fut créée en remplacement du BUMIDOM, l'Agence Nationale pour la promotion et l'insertion des Travailleurs d'outre-mer (ANT), qui chercha à privilégier une certaine qualité de migration, particulièrement en matière de formation professionnelle.

A l'inverse des politiques diversement incitatives des gouvernements français successifs, on trouve les politiques de type plutôt statutaire des gouvernements néerlandais et britannique, qui induisent indirectement divers niveaux de migration selon l'importance conjoncturelle de leurs possibilités offertes, en termes de formation, d'emploi et d'infrastructures; ainsi, on a pu observer diverses phases d'ajustement, souvent associées à des mesures restrictives et de contrôle. Ces politiques, sans en avoir la rigueur, s'inspirèrent des mesures sélectives mises en place par les Etats d'Amérique du Nord dès la fin des années 1960 (Richmond, 1987).

A l'intérieur même du bassin caraïbe, certains flux migratoires (Domenach, 1986) ont été ponctuellement provoqués par les gouvernements aux fins d'assistance, de formation ou d'implantation économique, on peut citer notamment les Barbadiens venus dans l'île voisine de Saint Vincent pour l'assistance économique, ou les Cubains venus en Jamaïque dans les années 70 pour la couverture médicale, et à Grenade au début des années 80 pour une coopération générale. Bien que l'impact réel en termes de migrants permanents soit resté insignifiant, cette emprise institutionnelle est néanmoins à la source de nouveaux échanges de population et donc de réseaux migratoires spécifiques.

Cependant, la croissance de certaines communautés d'émigrés a quelque peu limité l'emprise institutionnelle et l'impact de certaines mesures classiques. En effet, l'inertie de certains flux, la nécessité impérative pour les travailleurs de regrouper leur famille quel que soit le type de mesure institutionnelle, les secondes et troisièmes générations de migrants, les représentations associatives ou socio-économiques de migrants anciens . . . sont autant de facteurs qui limitent la marge de manoeuvre des institutions. De la sorte, on peut considérer que certains systèmes migratoires ont ainsi une dynamique partiellement autonome, susceptible parfois de perdurer au travers de la clandestinité ou de l'illégalité statutaire.

Le phénomène des retours, expression de la bipolarisation?

Une forte bipolarisation des flux a résulté de cette emprise institutionnelle quasi exclusive du pays d'accueil. Ce trait dominant des systèmes migratoires mis en place entre ex-colonies et ex-métropoles coloniales peut se comparer avec d'autres courants migratoires: flux de Maghrébins vers la France, flux de la Guinée équatoriale vers le Portugal . . . Cependant, le contexte politique et les traitements institutionnels restent différents: les facilités de circulation, la protection liée au statut intégré ou associé . . . font que le retour constitue un projet alternatif d'insertion pour les individus, et les gouvernements d'accueil disposent de ce fait même d'un large volant de mesures incitatives pour tenter de régler des problèmes d'emploi et de société (resserrement des marchés de l'emploi, seuil d'intolérance de communautés . . .)

Ainsi la politique de 'rémigration' des Antillais, mise en oeuvre par les pouvoirs publics néerlandais tend-elle, comme certaines expériences de retours menées en Europe (Yougoslaves revenus d'Allemagne de l'Ouest), à résorber la masse des immigrés qui sont en situation d'échec, repérés par les officines de placement et d'aide sociale (allocataires, chômeurs, petite délinquance . . . En réalité, il s'avère de plus en plus patent que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, les immigrés antillais défavorisés ne sont pas des migrants potentiels pour le retour, et que les effets attendus des mesures financières incitatives, ont en réalité une application socialement sélective (Koot, 1987). Il apparaît que ce sont justement les cas sociaux, cible prioritaire de la politique gouvernementale de retour, qui sont les plus réfractaires à cette politique, et la réglementation des retours n'a guère eu d'incidences auprès des immigrés antillais aux Pays-Bas.

En revanche, dans le cas des Porto Ricains émigrés aux Etats-Unis et plus particulièrement dans l'état de New York, la migration de retour a connu beaucoup plus de succès (Myers et Muschkin, 1984): d'environ 24 pour mille dans les années 50, le taux d'émigration a chuté à 3 et 4 pour mille dans les années 60 et 70, le solde migratoire devenant ensuite positif (+ 1,9 pour mille) avec les années 80. Mais il faut noter que c'est le seul pays du bassin caraïbe à avoir connu une *rémigration* aussi intense et aussi précoce; il est certain que les pouvoirs publics américains de l'époque ont largement contribué à encourager ce processus, mais on peut se demander si le résultat aurait été le même dans le contexte économique de crise apparu avec les années 70 . . .

Par ailleurs, la bipolarisation du système migratoire pose le problème des mouvements massifs et imprévisibles, qui sont provoqués par des ruptures de situation politico-économique; ces changements peuvent intervenir:

— Soit dans les pays d'origine: par exemple, les importants départs intervenus lorsque le Suriname est devenu indépendant en 1977, ou lorsque le pays a connu au début des années 80 une situation de guérilla opposée à un pouvoir militaire . . . de même, quand l'île d'Aruba a pris le statut d'état associé en 1986 . . .

— Soit dans les pays d'accueil, où il s'agit généralement de l'accès au pouvoir d'un parti politique nouveau qui influe différemment sur la mobilité de ses ressortissants d'outre-mer. Le cas de la France et de ses relations migratoires avec les Antilles est à ce sujet particulièrement intéressant, puisque tant du côté de la région d'accueil que de celle de départ, l'aspect légal et juridique dépend du même ensemble institutionnel. Le retour aux affaires d'un gouvernement conservateur en 1986, se traduit par une incitation nouvelle à la mobilité des populations antillaises à l'encontre de la politique socialiste antérieure (1981-85) qui privilégiait les mesures d'insertion, tant en métropole qu'aux Antilles . . . Il est difficile de définir le seuil au delà duquel on peut parler d'influence indirecte, mais il est certain qu'en dehors des organismes officiels, de nombreuses mesures légales exercent une influence non négligeable sur ces processus migratoires et leur volume; citons: les disparités d'application de la législation sociale et familiale entre les Antilles et la métropole, les politiques conjoncturelles d'abaissement des coûts de transport aérien, les mutations administratives, les possibilités de formation professionnelle . . .

LA DYNAMIQUE INTERNE DES RÉSEAUX MIGRATOIRES TRANSNATIONAUX ET LES CHOIX POLITICO-INSTITUTIONNELS

Il s'agit ici de flux migratoires apparus plus ou moins spontanément et que le temps a structuré en véritables réseaux socio-économiques, entérinés et gérés par les pouvoirs politiques, et auxquels ont dû s'adapter de fait les institutions.

Les communautés émigrées, en raison notamment de leur importance croissante et de leur reproduction autonome, sont ainsi devenues une contrainte incontournable pour les gouvernements. La force des réseaux, dont les associations d'émigrés se font largement l'écho, les pressions et revendications exprimées, le potentiel de reproduction de ces populations tant du point de vue social que culturel . . . obligent les pouvoirs publics à prendre en compte les diverses pressions et revendications exprimées.

Les facteurs de genèse des réseaux socio-migratoires

La genèse de ces flux émigratoires relève de trois grands types de situations:

La recherche d'un mieux-être économique: L'attrait d'une aisance matérielle, qui est le fait d'une situation réelle ou parfois mythique, vers des niveaux de vie supérieurs pour les migrants potentiels . . . Il s'agit là plutôt de travailleurs pouvant prétendre à des conditions de vie et de rémunération bien meilleures pour une même activité exercée dans un autre pays. Outre les filières institutionnelles proposées par

les économies industrielles dont nous avons parlé précédemment, une partie de cette main d'oeuvre a ainsi émigré des îles les plus démunies vers d'autres, plus favorisées; ces sont nombreux: habitants des îles Vierges vers Porto Rico, Dominicains vers la Guadeloupe, Grenadiens et Saint Vincentais vers Trinidad, etc . . . alors que dans le même temps nombre de Porto Ricains émigrent aux États-Unis, de Guadeloupéens vers la France, et de Trinidiens vers l'Angleterre . . . on pourrait multiplier les exemples de ce type, qui mettent en exergue le processus de migration 'per substitution' auquel se trouvent confrontés les pays du bassin caribéen aboutissant à une véritable hiérarchisation des migrants économiques.

En effet, les flux de travailleurs émigrés vers le 'mieux-être' espéré des métropoles industrielles, sont souvent relayés par des flux de travailleurs de pays voisins connaissant des situations économiques encore plus difficiles: par exemple, les travailleurs agricoles Sainte Luciens, venus dans l'île voisine de la Martinique pour occuper les places délaissées par des travailleurs martiniquais attirés par des emplois généralement de services en France métropolitaine moins contraignants physiquement, mieux rémunérés et plus valorisés socialement. Ce processus de substitution peut même s'observer à plusieurs niveaux.

— exemple: Haïtiens aux îles Vierges, Virginiens à Porto Rico et Porto Ricains aux USA—avec une sorte de spécialisation des migrants dans certaines activités économiques; les Haïtiens, que nous étudions plus spécifiquement ci-après, occupent ainsi dans différents pays les créneaux économiques du petit artisanat touristique, de la main d'oeuvre ponctuelle pour le jardinage ou la petite agriculture . . . on peut parler d'un réseau de prostitution dans presque toute la Caraïbe, de femmes originaires de Saint Domingue . . .

L'exode économique ou politique : L'exode correspond à une situation de rupture accompagnée de modifications des rapports entre états ou groupes de pression économique. C'est le cas de nombreux pays qui doivent faire face à des déséquilibres population-ressources plus ou moins sectoriels; dans la région caraïbe, les fortes pressions démographiques de l'après-guerre ont évidemment largement contribué à l'expatriation de nombreux travailleurs, mais on doit aussi évoquer les processus de destructuration écologique, condamnant à l'éclatement l'écosystème traditionnel. C'est ainsi le cas largement répandu de l'érosion provoquée par la production intensive de charbon de bois, qui est suivie de sécheresse puis de désertification, et donc de migrations. De la sorte, on peut parler de migrations de misère, voire parfois de survie, qui ont une dynamique propre, s'expriment d'autant plus largement que l'action institutionnelle est souvent totalement inexistante dans ce type de situation.

Concernant l'exode de type spécifiquement politique, on sous-estime souvent l'importance des filières de réfugiés, à cet égard, les pays caribéens offrent une large palette de situations de déstabilisations brutales ou parfois insidieuses, qui ont conduit bon nombre de migrants, à s'expatrier, puis à faire venir leur famille et souvent leurs relations proches. La ville de Miami représente certainement l'une des meilleures illustrations de ce processus, puisqu'elle est maintenant composée d'environ 60 pour

cent d'immigrants hispanophones latino-américains, soit approximativement un million de personnes, dont la grande majorité (75 pour cent selon le Census Bureau) sont des réfugiés cubains . . . les autres provenant de Saint Domingue, du Nicaragua, etc . . . Plus globalement, les États-Unis ont mené depuis 1982, une réforme de l'immigration (*loi Simpson-Mazzoli*) qui vise à maîtriser le flot croissant des immigrants latino-américains et à régulariser l'immigration clandestine; les principales dispositions portent sur les contrôles au niveau des employeurs et l'accélération des procédures de reconnaissance du droit d'asile. Politique d'insertion contrôlée donc, où les réfugiés politiques occupent une bonne place en raison notamment de leur niveau de formation souvent plus élevé que la moyenne.

La formation et/ou la fuite des cerveaux: Les structures de formation spécialisées dans la Caraïbe (Université des West Indies, Université Antilles-Guyane, Universités de Porto Rico, recherche médicale à Cuba . . .), sont d'existence relativement récente (deux décennies en moyenne), et les flux d'étudiants à destination des métropoles restent élevés. Généralement, les pouvoirs publics, tant au départ qu'à l'arrivée mais pour des raisons différentes, tendent à encourager ces migrations qui sont à l'origine de progrès technologiques et de liens économiques parfois fructueux. En raison notamment de l'exiguïté des marchés caribéens, le retour au pays d'origine intervient souvent longtemps après la fin du cycle de formation, et n'est pas ouvert à toutes les professions.

De même, les professions spécialisées susceptibles de rémunérations élevées connaissent des mouvements de migrants qui recherchent un meilleur niveau de vie auquel ils peuvent logiquement prétendre (par exemple, Cuba depuis longtemps déjà, le Venezuela depuis la chute de sa monnaie en 1985 . . .).

Les facteurs de rupture et les réactions institutionnelles

Les groupuscules d'immigrés assurent un renouvellement permanent des réseaux socio-migratoires en raison à la fois de leur reproduction endogène et des échanges qu'ils maintiennent avec leurs sociétés d'origine. Parmi les facteurs de rupture de ces filières on peut dissocier deux cas principaux:

— La situation dans le pays d'origine a sensiblement changé, tant économiquement qu'au plan des garanties de réinsertion, et favorisé des perspectives de retour, qui sont alors plus ou moins favorisées par les états d'origine des migrants, dépendant de leur situation économique. Ainsi par exemple, le gouvernement Barbadien considère l'émigration comme une soupape de sûreté face à la croissance de la population et considère (Nations Unies, 1987) qu'il est bon de maintenir les flux tant vers l'Angleterre que vers les États-Unis et le Canada; à l'inverse, le petit état de la Dominique souhaite vivement mettre un frein à l'émigration qui le prive de ses forces vives et de main d'oeuvre qualifiée.

— La situation socio-économique de la société d'accueil s'est dégradée, et est source de marginalisation puis d'exclusion socio-économique des immigrés les plus

défavorisés. Mais dans ce cas, le retour n'est guère encouragé par les états d'origine, et on observe alors une relative déstructuration des réseaux; c'est par exemple le cas des migrants jamaïcains au Royaume-Uni, dont le pays d'origine connaît de surcroît d'importantes difficultés internes.

Au regard des situations de flux migratoires 'spontanés', les réactions et pratiques institutionnelles des gouvernements répondent à deux sortes de préoccupations pas toujours compatibles: structurelles et conjoncturelles. En phase de croissance économique et de paix sociale, les gouvernements ont tendance à entériner les flux et à rechercher l'insertion socio-administrative des migrants, ainsi que leur intégration culturelle; tel est le cas des immigrés haïtiens au Québec par exemple.

A l'inverse, dans les phases de récession économique ou de déséquilibres sociaux, la tendance est évidemment protectionniste et les gouvernements cherchent à déterminer un 'nombre opportun' de migrants (Crepeau, 1987), fonction de considérations démographiques, d'impératifs économiques et éventuellement d'obligations internationales d'ordre humanitaire. Selon le type d'activité économique prioritairement touché, les immigrés sont alors plus ou moins confrontés à des difficultés diverses émanant des institutions: Cartes de séjour, Visas, Arrêt des regroupements familiaux... Les migrants clandestins et les travailleurs saisonniers qui sont largement tolérés sinon recherchés en situation d'expansion économique, sont alors dans une situation beaucoup plus aléatoires.

Par ailleurs, les sociétés d'accueil ont aussi des préoccupations à long terme concernant la place économique et de la reproduction de ces travailleurs immigrés. Plus elles sont socialement structurées, plus elles luttent contre le statut clandestin et tendent vers une insertion socio-administrative de leurs immigrés, leur assurant ainsi une relative protection contre les aléas conjoncturels; mais ce faisant, elles renforcent la dynamique des réseaux qui bénéficient dans ces conditions d'une 'inertie' historique de plus en plus marquée: ainsi, la marge de manoeuvre des institutions européennes vis-à-vis des secondes et troisième générations d'immigrés caribéens, ne peut qu'aller en s'amenuisant. De la sorte, apparaissent de nouvelles sous-populations plus ou moins polyculturelles, qui échappent aux critères classiques de l'analyse migratoire et devront être analysées spécifiquement.

LE SYSTEME MIGRATOIRE DES HAITIENS: UN EXEMPLE DE SCHEMA ATYPIQUE

La migration des Haïtiens vers l'étranger a, dans le contexte de la région Caraïbe, des aspects que l'on peut qualifier d'atypiques:

— C'est une migration récente, dont on peut situer le réel démarrage à la fin des années 1970, à la différence de l'émigration en provenance des autres Antilles commencée à partir des années 1950,

— C'est une migration dont les référents historiques sont différents: très tôt indépendante (1804), Haïti n'a pas connu le processus de décolonisation des autres

îles, intervenu après la seconde guerre mondiale, qui avait notamment engendré un système migratoire propre à ces régions (mouvements intercontinentaux, législation et mesures appropriées dépendantes des anciennes métropoles, lieux d'accueils exclusifs et privilégiés, politiques de rapprochement de la main d'oeuvre locale, du capital métropolitain, etc...).

— C'est une migration d'exclusion et de misère, après celle des élites intellectuelles, qui recouvre des situations de ruptures: passage de l'autarcie économique à une économique de pénurie et de dépendance, à l'encontre de la migration des autres îles vers les anciennes métropoles dictées par des considérations politiques ou démo-économiques (élasticité et perméabilité des marchés de l'emploi...)

— C'est une migration qui n'a aucun support institutionnel; certains faits de cette migration pouvant même être assimilés à celle de réfugiés (boat-people), alors que la migration vers l'Europe a été fortement réglementée, soit dans un sens favorable d'incitation, soit de contrôle, voire d'agencement des flux suivant la conjoncture économique et politique.

— C'est une migration enfin qui reste relativement modérée en termes de stocks, malgré l'ampleur du moment des flux. La population émigrée représente environ 15 pour cent de la population globale (1 million d'émigrés sur une population de 6 millions). Ce taux apparaît relativement faible eu égard aux taux observés dans les autres îles de la région qui peuvent atteindre 30 pour cent. Enfin, la référence à l'émergence d'une diaspora se fait aisément dès qu'il s'agit de la communauté émigrée haïtienne, alors qu'elle ne sera guère appliquée aux autres communautés caribéennes émigrées dans le monde.

La communauté haïtienne émigrée s'appuie sur des filières migratoires actives qui portent sur plusieurs pays de la région simultanément, ce qui leur donne une grande souplesse d'adaptation en cas de conjoncture protectionniste. L'autonomie de ces filières haïtiennes, hors circuits institutionnels, tient pour une large part au maintien de relations très fortes et formalisées, entre les communautés d'émigrés et les communautés d'origine: relations familiales, communautaires, économiques et foncières qui sont sans cesse actualisées et adaptées aux conditions de gestion et d'évolution des flux. Si New York resta pendant longtemps—jusqu'au début des années 70—la destination privilégiée des migrants haïtiens, de nombreux autres lieux apparurent ensuite et quasiment en même temps au travers de toute de la Caraïbe.

Une enquête récente (Orstom, 1988) a pu être menée dans l'un de ces pôles d'accueil: la Guyane Française. Elle permet de prendre la mesure de cette capacité de création et d'adaptation des réseaux haïtiens, en dépit des variations institutionnelles développées à leur égard.

Inexistante en 1961 (moins d'une cinquantaine de personnes recensées en 1961), la communauté haïtienne occupe en 1988 une place prépondérante dans la population étrangère immigrée: 30 pour cent des effectifs, soit 5.492 personnes nées à Haïti

selon le recensement, et l'on estime à environ 9.000 le nombre d'immigrés clandestins. Au total, ce sont donc environ 15.000 Haïtiens qui vivent en Guyane pour une population totale de 90.000 habitants.

De 1975 à 1980, le flux avait rapidement augmenté, passant par le Suriname, avant d'être ralenti par la mise en service d'un visa d'entrée obligatoire, puis reprendre vigoureusement à partir de 1981 avec l'instauration par le gouvernement français d'une politique de régularisation des clandestins. Les trois dernières années semblent marquer une stabilisation, en raison d'un contrôle renforcé de la part de l'administration française qui s'est traduit par des mesures d'expulsion et de reconduites à la frontière; par ailleurs, la situation politique surnamaise s'est radicalisée jusqu'à rendre impossible le transit par ce pays; enfin, le changement de régime en Haïti où la chute de Duvalier (Février 1986) a engendré une attitude attentiste de la part des migrants potentiels; voire même provoqué un certain flux retour qu'on ne peut encore apprécier.

La croissance rapide des flux haïtiens, dès qu'un nouveau pôle d'émigration est 'découvert', tient à leur organisation sociale forte, au regroupement des familles dès que la situation en pays d'accueil permet. Selon l'enquête, seulement 3 pour cent des émigrants n'avaient ainsi aucune connaissance en Guyane avant leur arrivée... 67 pour cent y avaient des parents, et 27 pour cent des amis de leur village... démontrant ainsi la forte cohésion familiale et villageoise dans le système migratoire mis en place: pratiquement tous (96 pour cent) ont reçu une aide à leur arrivée. Par ailleurs les liens avec la région d'origine demeurent forts, plus de la moitié y ont laissé femme et enfants, et la majorité (51 pour cent) ont l'intention de les faire venir en Guyane. De même les liens fonciers (terrain, maison) restent vivaces, 52 pour cent des immigrants haïtiens en Guyane gardent un bien foncier en propre. Tout ceci entraîne une fréquence de visites au pays d'origine relativement élevée (près du tiers des immigrants) eu égard à la faiblesse des moyens financiers dont dispose cette communauté.

On pourrait multiplier les exemples démontrant cette capacité des systèmes migratoires des Haïtiens à intégrer les diverses forces institutionnelles, à les adapter aux schémas propres de la diaspora: en Guadeloupe, en Martinique, aux îles Vierges, aux Bahamas etc.. Ce potentiel d'autonomie des réseaux migratoires est cependant loin d'être stabilisé, en raison de la jeunesse relative de ces flux et surtout de leur faible impact économique et financier. Ils restent néanmoins un défi institutionnel qui n'est pas près d'être résolu.

En conclusion, la dimension des communautés émigrées caribéennes est devenue une contrainte incontournable pour les gouvernements. La force des réseaux dont les associations d'émigrés se font largement l'écho, leur force de reproduction tant du point de vue familial que socio-culturel, obligent les gouvernements à une certaine souplesse politique. La dynamique migratoire caribéenne semble ainsi échapper de plus en plus aux carcans institutionnels et évoluer vers des formes nouvelles de mobilité, dont on peut difficilement prédire le devenir.

REFERENCES

- Albuquerque, Ket McElroy, J., 1982. West Indian migration to the United States Virgin islands: demographic impacts and socio-economic consequences, *International Migration Review*, Vol. 16, No. 1.
- Charbit, Y et Domenach, H. (eds.), 1987. Les Antillais en Europe, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 3, No. 3.
- Constant, F., 1987. La politique française de l'immigration antillaise, de 1946 à 1987. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 3, No. 3.
- Crepeau, F., 1987. La politique canadienne d'immigration: sélection et contrôle, *Revue Actes*, No. 61.
- Domenach, H., 1986. Les migrations intra-caribéennes. *Revue Européenne des Migrations Internationales*. Vol. 2, No. 2.
- Domenach, H., 1986. *L'émigration, composante endogène de la transition démographique? Le cas des pays du Bassin Caraïbe*. Paris, Editions de l'ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Journées démographiques de l'ORSTOM, pp. 334-51.
- Domenach, H., et Picouet, M., 1987. Typologies and the likelihood of reversible migration, Communication présentée à l'occasion du Séminaire international de l'OCDE: Migration et développement, Janvier, Paris.
- Kempeneers, M, et Masse, M, 1981. *Les migrations Antillaises, Bibliographie sélective et annotée* Centre de Recherches Caraïbes. Université de Montréal.
- Kritz, M., 1981. *International migration patterns in the Caribbean basin: an overview*. Center for Migration Studies, Staten Island, New York.
- Marie, CV., 1986. Les populations des DOM-TOM en France Métropolitaine, *Espaces Populations Sociétés 1986, II*. Lille: Université de Lille.
- Myers, G, and Muschkin, C., 1984., Demographic consequences of migration trends in Puerto Rico (1950-1980), *International Migration*, Vol. 22, No 3.
- Nations Unies, 1987. *World Population Policies ST/ESA/SERA/102*.
- Pellegrino, A., 1986. *La inmigración reciente de las islas del Caribe a Venezuela*, Universidad Católica Andrés Bello Caracas (multigraphiées).
- Segal, A., 1985. *The Caribbean Exodus*, Levine Editor, New York: Praeger Publishers.
- Thomas-hope, E., 1978. *The Establishment of a Migration Tradition: British West Indian movements to the hispanic Caribbean in the century after emancipation*, Monograph series No. 8, Liverpool: Centre for Latin American Studies.
- Williams, 1970. *From Columbus to Castro, the History of the Caribbean*. Ed. André Deutsh. Version Française parue aux Editions Présence Africaine, Paris, 1975.

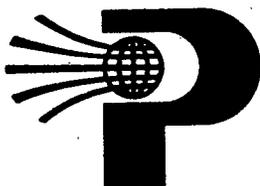
2

**international
population
conference**

NEW DELHI
1989

20-27 September
septembre

**congrès
international
de la population**



**international union
for the scientific study
of population**

**union internationale
pour l'étude scientifique
de la population**